

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES

SIEGE ET SECRETARIAT :
9 rue Chaigneau CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE

ARRETE DU PRESIDENT PORTANT REINSCRIPTION POUR UNE TROISIEME ANNEE SUR LA
LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL
PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Le Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux Sèvres,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2007-109 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux de 1ère classe,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 24 juillet 2019 portant ouverture des concours externe et interne d'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe au titre de l'année 2020,

Vu l'arrêté du 18 mars 2020 modifiant l'arrêté d'ouverture des concours externe et interne d'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe au titre de l'année 2020,

Considérant le procès-verbal du jury d'admission du 11 février 2021,

Vu l'arrêté du 26 février 2021 pris par le Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres portant inscription sur liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,

ARRETE

ARTICLE 1 : Sont réinscrits pour une troisième année sur la liste d'aptitude du concours externe d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, pour une durée d'un an soit jusqu'au 25 février 2024, les candidats dont les noms suivent :

Candidat	
BERLAND	Amélie
DUBOIS	Coralie
EPAGNEAUD	Karine
GUÉRET	Virgile
LUCAS	Sophie
POUPIN	Flavie
SCELLES	Audrey
VIDAL	Mickaël

Liste arrêtée à 8 lauréats

ARTICLE 2 : Sont réinscrits pour une troisième année sur la liste d'aptitude du concours interne d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, pour une durée d'un an soit jusqu'au 25 février 2024, les candidats dont les noms suivent :

Candidat	
LESCURE	Angélique

Liste arrêtée à 1 lauréat

ARTICLE 3 : La date d'effet de cette liste d'aptitude est fixée au 26 février 2023.

ARTICLE 4 : Cette liste sera transmise au représentant de l'Etat, affichée au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et publiée sur son site internet.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur général du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Maixent-l'École, le 24 février 2023

Le Président,



Alain LECOINTE

Acte télétransmis en Préfecture le : **09 MARS 2023**

Accusé réception du : **09 MARS 2023**

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication

Publié le : **10 MARS 2023**

Pour le Président, et par délégation,
Le Directeur général,



Cyrille DEVENDEVILLE